

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 16 JUILLET 2014

**Membres présents :** Mrs SAVOYE - DAUTUN -LAMURE - BULIAT- Mmes CHAVY - GUILLET - MAISONNEUVE - PERRET -SAAD CONDEMINE -DEFNET - Mrs RINGUET - TOURNISSOUX -PERRET - MARCEL - RECOUDES - PASCAL

**Membres excusés :** Mmes LORON - PRALUS - GUILLON

**Secrétaire de séance :** Madame SAAD CONDEMINE Sandy

#### Ordre du jour :

- 1) Demandes de subvention
- 2) Travaux divers
- 3) Cantine scolaire
- 4) Nomination d'un correspondant défense
- 5) MAPA pour maîtrise d'œuvre de la caserne des Sapeurs-Pompiers
- 6) Personnel communal
- 7) Questions diverses

\*\*\*\*\*

#### **Demandes de Subvention**

Monsieur DAUTUN donne lecture au Conseil Municipal d'une demande de subvention formulée par l'association sportive du collège de Villié Morgon. La demande sera étudiée lors d'un prochain conseil.

#### **Travaux divers**

2.1 Monsieur DAUTUN donne lecture au Conseil Municipal des devis de deux entreprises concernant la réfection du mur du parc. Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise FARJOT pour un montant de 46 539.12€ TTC.

2.2 Monsieur DAUTUN donne lecture au Conseil Municipal du devis concernant la création d'une rampe d'accès pour les écoles.  
Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise FARJOT pour un montant de 3 951.84 € HT.

2.3 Monsieur DAUTUN donne lecture au Conseil Municipal du devis de l'entreprise AUBONNET concernant la pose d'une cloison supplémentaire à la bibliothèque pour isoler la bibliothèque du reste du bâtiment. Le Conseil Municipal accepte le devis qui s'élève à la somme de 2 094.00€ TTC.

2.4 Monsieur DAUTUN donne lecture du devis concernant la réalisation d'un fossé sur le douby dans le cadre des travaux hydrauliques. Le Conseil Municipal accepte le devis mais quelques renseignements doivent être pris auprès de Mr LANSON.

2.5 Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SIEHB. Le rapport est consultable en mairie.

2.6 Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal du rapport de la SOGEDO concernant le rapport de fonctionnement de la station d'épuration sur l'année 2013.

## **Cantine scolaire**

### **3.1 Contrat de fourniture de repas**

Monsieur DAUTUN informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le contrat de RPC (Restaurant Pour Collectivités) pour la fourniture de repas au restaurant scolaire pour les élèves de la maternelle et du primaire, pour l'année scolaire 2014-2015, le prix unitaire reste inchangé soit 2.50 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**ACCEPTE** le renouvellement du contrat RPC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à accomplir les formalités nécessaires.

### **3.2 Fixation du prix du repas de la cantine**

Monsieur DAUTUN propose au Conseil Municipal d'augmenter le prix du repas à la cantine scolaire de 0.05 euros, soit le repas au prix de 3.30€ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Après délibération, le conseil municipal unanime

**FIXE** le prix du repas à la cantine scolaire à 3.30€

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires

## **Nomination d'un correspondant défense**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner un correspondant défense, l'élection ayant lieu à la majorité absolue, en application des articles L 5212-6 et L 5212-7 du code général des collectivités territoriales.

Est candidat au premier tour de scrutin :

- M. MARCEL Jean Louis

A obtenu au premier tour de scrutin, (sur 16 votants)

Correspondant défense :

M. MARCEL Jean Louis

16 voix

Monsieur MARCEL, élu correspondant défense, déclare accepter ce mandat.

## **MAPA pour la maîtrise d'œuvre de la caserne des Sapeurs-Pompiers**

Monsieur DAUTUN rappelle au Conseil Municipal la volonté de la municipalité de créer sur la commune une caserne de sapeurs-pompiers en collaboration avec la municipalité de Chiroubles. Pour ce faire, il convient de lancer une étude de faisabilité et de coût pour la construction de ce bâtiment.

Vu l'article 26 du code de marchés publics, ce marché de services, estimé inférieur à 15 000€, sera passé en procédure adaptée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de lancer une consultation, dans le cadre d'un *MAPA*, pour l'étude de faisabilité et de la construction d'une caserne de sapeurs-pompiers sur la commune de Villié Morgon,

**DIT** que la Commission des Travaux sera chargée de l'examen des offres.

**DIT** que les crédits afférents à la réalisation effective des travaux sont inscrits au Budget Primitif 2014, compte 2313.

**PRECISE** que la dépense pour la réalisation de l'étude est prévue au budget.

**MANDATE** le Maire ou un adjoint pour signer les documents nécessaires.

### **Personnel communal**

6.1 Monsieur BULLIAT informe le Conseil Municipal que suite à la réforme des rythmes scolaires, il convient d'augmenter deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et un poste d'ATSEM à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 à raison de 35h/ semaine.

Le Conseil Municipal unanime,

**DECIDE** d'augmenter le temps de travail de :

- Mme POUYAUD Sylvie en le portant à 35h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014
- Mme MENICHON Pascale en le portant à 35h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014
- Melle LAMARCHE Marion en le portant à 35h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au Budget.

6.2 Monsieur BULLIAT propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**DECIDE** de créer un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

6.3 Monsieur BULLIAT informe le Conseil Municipal que deux jeunes de la commune travailleront cet été au sein du service technique de la commune durant 6 semaines à raison de 3 semaines chacun.

## Questions diverses

7.1 Monsieur RECOUDES informe le Conseil Municipal que la déchetterie de Villié Morgon fonctionnera comme la déchetterie de Belleville. Il faudra que chaque habitant se procure une carte afin de pouvoir accéder à la déchetterie.

7.2 Monsieur RECOUDES présente au Conseil Municipal un diaporama concernant la réforme des rythmes scolaires. Mme SAAD CONDEMINE donne lecture au Conseil d'une demande de soutien financier pour l'organisation du service périscolaire et du centre de loisirs jusqu'à fin décembre 2014 date à laquelle le sou de écoles ne gèrera plus le périscolaire et le centre de loisirs. Un projet associatif indépendant du Sou des écoles devrait se substituer au Sou des écoles afin de gérer le périscolaire et le centre de loisirs.  
Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**ACCORDE** une subvention d'un montant de 3 200€ au Sou des écoles.

7.3 Monsieur PASCAL demande s'il serait possible de réfléchir sur la mise en place d'un conseil des Jeunes.

7.4 Monsieur MARCEL informe le Conseil Municipal de la possibilité de faire une double page sur la commune de Villié Morgon dans le journal Le Progrès. Le coût pour la commune serait d'environ 900€. Après délibération le Conseil Municipal ne souhaite pas faire cette double page dans le Progrès.

7.5 Madame CHAVY informe le Conseil Municipal que le spectacle du CCAB aura lieu le Lundi 21 juillet à 21h à la salle des fêtes. Le thème du spectacle étant Tour de Bal.

7.6 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que la réunion du PLU aura lieu le jeudi 24 juillet à 17h à la salle du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h40.